



N° 3287 /DRHDP/SGP

21 AVR 2023

LE DIRECTEUR

Appel à Candidature

Dans le cadre de l'adoption d'une approche objective et rationnelle pour la nomination aux postes **des infirmier(e)s Chefs et des Surveillants Généraux**, le Directeur du CHU Mohammed VI lance un appel à candidature pour **le corps des infirmiers et techniciens de santé, et les assistants médicaux, titulaires et en fonction au CHU** pour occuper les postes vacants ci après :

Hôpital	Services	Besoins en Postes
HOH	Hôpital du jour Oncologie Pédiatrie	(01) Infirmier (e) Chef
HIT	Soins Infirmiers et des Affaires Professionnelles	(02) Surveillant Général
	Bloc des urgences	(01) Infirmier (e) Chef
HIN	Soins Infirmiers et des Affaires Professionnelles	(02) Surveillant Général

Article I :

- Les surveillants généraux et les infirmiers Chefs sont chargés d'accomplir les missions telles quelles sont définies par la réglementation en vigueur.

Article II :

- Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech, remplissant les conditions suivantes :
- Les surveillants généraux et les infirmiers chefs des établissements relevant du CHU sont nommés, par le Directeur du Centre Hospitalier, après sélection suite à un appel à la candidature, parmi les assistants médicaux, les infirmiers diplômés d'Etat de grade principal, les Infirmiers 1^{er} Grade et Techniciens de Santé. Toutefois, les infirmiers auxiliaires de deuxième grade doivent justifier huit ans d'ancienneté au CHU.



Centre Hospitalo - Universitaire Mohammed VI, Marrakech

BP: 2360 - Avenue Ibn Sina Ammerchich - Marrakech

Tel : 05 24 300 700/701/629 - Fax: 05 24 300 631

Site web: <https://www.chumarrakech.ma>



- Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent adresser leurs dossiers, sous couvert de la voie hiérarchique, au Secrétariat général au plus tard le **22 MAI 2023 à 16h00**.
- **Le dossier doit comporter :**
 - Une demande Manuscrite ;
 - Un Curriculum Vitae ;
 - Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat (e) illustrant l'amélioration de la gestion du service pour lequel il postule. **(4 exemplaires)**.

Article III:

Une commission sera désignée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions et leurs effectuer les entretiens.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des Infirmiers Chefs et des surveillants généraux parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article IV : Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech **www.chumarrakech.ma**, sur le site **www.emploi-public.ma**, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.


Le Directeur du Centre
Hospitalo-Universitaire
Mohammed VI
Pr. Lahcen BOUKHANNI